

Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie

Présentation de l'enquête

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie est réalisée en janvier, avril, juillet et octobre. Elle complète, à ces dates, l'enquête mensuelle (introduction de questions supplémentaires). Pour les questions communes, on se reportera à la note méthodologique de l'enquête mensuelle. Seuls sont ici présentés les spécificités de l'enquête trimestrielle. Les résultats de celle-ci font l'objet d'une publication spécifique dans les *Informations Rapides*. Cette enquête fait partie du programme commun harmonisé d'enquêtes de conjoncture auprès des entreprises et auprès des ménages dans l'Union européenne. Leurs résultats sont publiés par les services de la Commission européenne.

Questions spécifiques à l'enquête trimestrielle

Les **questionnaires** de l'année courante et des années précédentes sont consultables dans la rubrique Sources statistiques du site internet de l'Insee :

Accueil > Définitions, méthodes et qualité > Sources statistiques et indicateurs > Liste des sources statistiques > Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie > Documentation par millésime > puis, par millésime : Processus statistique > Traitement statistique – Documents de collecte

Pour l'année 2021, adresse directe :

<https://previsualisation.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s2043/processus-statistique>

Les questions trimestrielles portent sur plusieurs thèmes :

- les perspectives générales d'évolution des exportations, des prix des produits industriels et des salaires pour l'industrie française dans son ensemble,
- la demande globale et étrangère adressée à l'entreprise,
- l'évolution des prix de vente, dont ceux à l'exportation
- les facteurs limitant l'accroissement de la production,
- la capacité de production,
- l'évolution des investissements au cours des trois prochains mois,
- l'évolution de la position compétitive sur les différents marchés, national et étrangers,
- les délais de livraison,
- la situation de trésorerie,
- les difficultés de recrutement.

Le questionnaire trimestriel comprend également un module de questions sur un thème d'actualité.

Des questions qualitatives sur les investissements sont posées à un rythme semestriel ou annuel. Elles portent sur :

- l'évolution annuelle des investissements (questions posées en avril et octobre) ;
- la structure des investissements par grand type d'actifs (en avril uniquement) ;
- la destination économique des investissements, les facteurs stimulant les décisions d'investissement, et l'effet de la capacité d'endettement sur ces décisions (en octobre uniquement).

À quelques exceptions près, ces questions sont qualitatives : elles se présentent sous la forme d'un choix entre trois modalités de réponse, typiquement « en hausse », « stable », « en baisse » ou de cases à cocher parmi une liste d'items.

Quelques questions sont de nature quantitative :

- nombre de semaines durant lesquelles l'activité est assurée, compte tenu des commandes à exécuter ;
- variation trimestrielle des prix de vente et variation trimestrielle des prix de vente à l'exportation ;
- marge de production sans embauche supplémentaire (% d'accroissement potentiel de la production) ;
- taux d'utilisation des capacités de production.

Résultats

Les réponses à une question à trois modalités de type « en hausse », « stable », « en baisse » sont résumées en un solde d'opinion. Le solde d'opinion correspond à l'écart entre le pourcentage de réponses « en hausse » et le pourcentage de réponses « en baisse ».

Les réponses à une question sous forme de cases à cocher parmi une liste d'items sont résumées en une proportion par item.

Les questions relatives aux perspectives générales pour l'ensemble de l'industrie sont calculées par moyenne élémentaire simple : elles ne sont ni pondérées, ni redressées.

Pour les autres questions, les résultats sont pondérés, selon un double jeu de poids :

- au sein de chaque strate élémentaire, les réponses individuelles aux nouvelles questions sur l'investissement sont pondérées selon un critère de taille des unités : il s'agit de la pondération primaire. Ce poids est une donnée fournie par l'entreprise et dépend de la question posée : effectif employé pour les questions relatives à la main-d'œuvre, chiffre d'affaires annuel pour les autres questions.
- puis les strates élémentaires sont agrégées aux différents niveaux de la nomenclature d'activités, jusqu'au niveau d'ensemble, en tenant compte de l'importance économique des diverses strates dans le champ de l'enquête. Ces coefficients de redressement, ou pondérations secondaires, sont calculés à partir de sources externes, principalement les comptes nationaux annuels : effectif salarié par secteur pour les questions relatives à la main-d'œuvre, exportations par branche pour la demande étrangère, formation brute de capital fixe par branche pour celles relatives aux investissements, production par branche pour celles relatives aux capacités de production ou aux facteurs limitant la production, etc.

Les séries publiées sont corrigées des variations saisonnières, quand elles ont une profondeur temporelle suffisante. Une série qui ne comporte aucun caractère saisonnier est présentée comme une série CVS à coefficients nuls et est égale à la série brute.

Depuis les données définitives d'avril 2020, le mode de correction de la non-réponse a été modifié par rapport à la méthode usuelle qui consistait à compléter les réponses manquantes en reportant les dernières déclarations des entreprises non-répondantes. Les résultats sont à présent calculés sur la base des seules répondantes.

L'interprétation des résultats est fondée sur l'évolution des séries plutôt que sur leur niveau. Les soldes d'opinion peuvent également être commentés en comparaison à leur moyenne de longue période afin de tenir compte du comportement de réponse des chefs d'entreprise.

Les données de la dernière enquête disponible sont provisoires. Elles sont révisées lors de la publication de l'enquête suivante en tenant compte notamment des réponses reçues tardivement.

Évolution du questionnaire de l'enquête

Janvier 2004

Dans le cadre de l'harmonisation des enquêtes de conjoncture européennes, le questionnaire de l'enquête trimestrielle de conjoncture sur l'activité dans l'industrie a été légèrement modifié à compter de janvier 2004 :

- **Changement de formulation d'une question**

Il s'agit de la question relative au taux d'utilisation des capacités de production. Jusqu'à présent la question portait sur les marges de capacité disponibles avec embauche de personnel supplémentaire, et le taux d'utilisation des capacités de production en était déduit selon la formule :

$$TUC = \frac{100}{1 + (\text{Marges}/100)}$$

Depuis 2004 on demande aux chefs d'entreprise d'évaluer directement le taux d'utilisation de leurs capacités productives en embauchant éventuellement du personnel supplémentaire. La question est posée dans les termes suivants :

« *Votre entreprise fonctionne actuellement à % de ses capacités disponibles.*

(Il s'agit des capacités de production obtenues en embauchant éventuellement du personnel supplémentaire) »

Ce changement de formulation a introduit un changement de comportement de réponse des entreprises à la question du TUC. À partir de la publication d'octobre 2016, la série a été retraitée afin de rendre parfaitement comparables les niveaux des TUC avant et après janvier 2004.

- **Ajout d'une modalité**

La question relative aux facteurs limitant la production comporte une modalité supplémentaire : « contraintes financières ».

- **Suppression d'une question**

Une question relative aux matières premières utilisées par l'entreprise est supprimée (« *Au rythme actuel de votre production, combien de semaines de consommation représentent vos stocks de matières premières ou demi-produits ?* »). Les réponses à cette question étaient peu utilisées.

Les autres questions sont inchangées ou ne sont que légèrement modifiées. Les questions relatives à la demande (passée et prévue, globale et étrangère) sont désormais relatives aux commandes / à la demande (passée(s) et prévue(s), globale(s) et étrangère(s)). De plus les questions sont formulées en termes d'évolution et non plus de tendance.

Janvier 2017

Afin d'alléger la charge de réponse statistique des entreprises, l'enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie est supprimée ainsi que plusieurs questions de l'enquête trimestrielle sur l'activité dans l'industrie. Cependant, quelques questions qualitatives sont introduites sur la situation de trésorerie, ainsi qu'un module thématique sur les barrières à l'embauche.

- **Évolution de l'interrogation sur la situation de trésorerie**

L'enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie est supprimée à compter de janvier 2017. En parallèle, cinq questions qualitatives trimestrielles sont ajoutées :

- trois questions sur la situation de trésorerie : existence de difficultés, évolution passée et prévue de la trésorerie ;
- deux questions sur l'évolution passée et prévue des résultats d'exploitation.

- **Suppression de questions relatives à la main-d'œuvre**

Quatre questions peu utilisées sont supprimées dans le bloc de questions relatives à la main d'œuvre :

- la question sur les types de personnel pour lesquels les entreprises éprouvent des difficultés de recrutement (« manœuvres et ouvriers spécialisés », « ouvriers qualifiés et contremaîtres » et « techniciens ou cadres ») ;
- les questions sur l'évolution passée et prévue de la durée du travail ;
- la question sur l'évolution des salaires horaires au cours du trimestre écoulé.

- **Ajout d'un module de questions thématiques sur les barrières à l'embauche**

Un module de questions trimestrielles thématiques sur les barrières à l'embauche est ajouté. Les questions portent sur l'existence ou pas de telles barrières, et le cas échéant, sur un choix entre 9 items illustrant les différents types de barrières pouvant être rencontrés par l'entreprise.

Janvier 2020

Une question ponctuelle sur l'effet probable du Brexit sur l'activité des trois prochains mois est ajoutée. Elle n'est posée qu'une fois et est supprimée en avril 2020.

Octobre 2020

Un module de questions trimestrielles qualitatives sur l'effet de la crise sanitaire sur la productivité de l'entreprise remplace le module précédent sur les barrières à l'embauche. Ce nouveau module se compose de deux questions : la première sur le niveau adapté ou pas des effectifs au regard du niveau d'activité, la seconde sur l'effet de trois types de mesures sur la productivité de l'entreprise (mesures de protection sanitaire, recours au télétravail, réorganisation de l'activité) ; un champ libre de commentaire permet à l'entreprise de préciser sa réponse.

Octobre 2021

L'enquête trimestrielle de conjoncture sur les investissements dans l'industrie est supprimée ; dans le même temps, de nouvelles questions qualitatives sur les investissements sont introduites à un rythme trimestriel, semestriel ou annuel.

Afin d'alléger la charge de réponse statistique des entreprises, plusieurs questions sont simplifiées ou supprimées.

- **Évolution du dispositif d'enquête sur l'investissement**

L'enquête trimestrielle de conjoncture sur les investissements dans l'industrie est supprimée à compter d'octobre 2021. Elle posait des questions quantitatives et qualitatives.

En parallèle, de nouvelles questions sur les investissements sont introduites dans l'enquête de conjoncture sur l'activité dans l'industrie. Conçues avec le souci de limiter la charge globale de réponse des entreprises enquêtées, ces questions sont plus simples et dans l'ensemble moins fréquentes que celles de l'ex-enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie. Elles sont uniquement qualitatives.

Le champ de l'investissement est élargi aux actifs immatériels : il couvre donc les actifs matériels et immatériels. Les questions posées sont trimestrielles, semestrielles ou annuelles, avec :

- une question trimestrielle sur l'évolution prévue des investissements au cours des trois prochains mois ;
- deux questions semestrielles sur l'évolution annuelle des investissements (questions posées en avril et octobre) ;
- des questions annuelles sur la structure des investissements par grand type d'actifs (en avril uniquement) et sur la destination économique des investissements, les facteurs stimulant les décisions d'investissement, et l'effet de la capacité d'endettement sur ces décisions (en octobre uniquement).

- **Simplification des questions sur la trésorerie**

Une seule question au lieu de trois, identique à celle posée dans les enquêtes dans les services et dans le commerce de détail

- **Suppression de questions**

Trois questions trimestrielles dont les résultats étaient peu exploités sont supprimées :

- la question sur l'évolution passée des stocks,
- les deux questions sur les résultats d'exploitation.

Pour en savoir plus

- L'enquête de conjoncture dans l'industrie : présentation et méthodologie
<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1205>
- *Nouveautés relatives aux enquêtes de conjoncture auprès des entreprises – octobre 2021*, note disponible dans l'onglet Documentation de l'*Informations Rapides* « Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie – octobre 2021 » parue le 21 octobre 2021.
- Le programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture dans l'Union européenne, sur le site de la Commission européenne (en anglais) :
https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/indicators-statistics/economic-databases/business-and-consumer-surveys_en